

**C'EST GRÂCE
À VOS DONS QUE
NOUS AVONS PU LANCER
UN MOUVEMENT INÉDIT.**

**ENSEMBLE,
CONTINUONS
À TRANSFORMER
LE PAYS.**

EN-MARCHE.FR/DON

EM!

Comment nous soutenir ?

Madame Monsieur

Prénom : _____ Nom : _____

N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Choisir le montant de mon don :

Dans la limite de 7 500 € par personne physique et par an pour tous les partis politiques.

_____ € 20 € 50 € 70 € 100 € 500 €

Soit après réduction d'impôts : 7 € 17 € 24 € 34 € 170 €

Pour les dons effectués en 2018, un reçu vous sera adressé en avril 2019.

Souhaitez-vous devenir adhérent-e ?

Oui Non Je suis déjà adhérent-e

Veillez lire et cocher les cases obligatoires ci-dessous :

Je certifie sur l'honneur que **je suis une personne physique** et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que le **paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel.**

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles ci-dessous

Signature

Je certifie sur l'honneur **être de nationalité française ou résider fiscalement en France.**

MERCI DE RENVOYER CE DOCUMENT – AVEC VOTRE CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE L'AFEMA* À L'ADRESSE SUIVANTE : LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ – 63 RUE SAINTE-ANNE 75002 PARIS

* Association de Financement de La République En Marche – Agréée le 7 mars 2016 sous le n°1158

Ces dons sont versés à l'AFEMA (Association de financement de l'association La République En Marche agréée le 7 Mars 2016 sous le n°1158) au bénéfice du parti politique La République En Marche (Numéro RNA W943004354). Aux termes de l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 : "les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.". L'article 11-5 de la même loi précise que verser des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 est puni d'une amende de 45 000 euros et de trois ans d'emprisonnement. Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à La République En Marche et à l'AFEMA. Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par La République En Marche et l'AFEMA afin de gérer les informations relatives aux donateurs du mouvement et de permettre à La République En Marche de vous envoyer des communications politiques. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale ou électronique suivante : La République En Marche, 63 rue Sainte-Anne, 75002 Paris – France et mes-donnees@en-marche.fr.

LA RÉPUBLIQUE
En Marche !